

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 6 mai 2026

Nombre de membres :	
En exercice	15
Présents	13
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-six, le six mai,
à 19h30 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la
présidence de M. le Maire, Olivier PORS.

Date de la convocation

28 avril 2026

Étaient présents : BISCH Jacques – DULOUT Jean-Luc – FLOCHLAY Loïc – GOURRET Didier– JAOUEN Gwenaëlle – JOYEUX David – JUHEL Jean-Etienne — PIGEYRE Carole – PLOUHINEC Marine – POREE Magalie – PORS Olivier – POTHIN Romane – ROLLAND Iwan.

Étaient absents : PELLE Charlotte – ROUAULT Noémi.

Didier GOURRET a été élu secrétaire de séance.

2026-05-03 : PROJET BIBLIOTHEQUE – ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION

Exposé :

Actuellement la bibliothèque municipale est peu fréquentée (44 passages adultes et 43 enfants en 2025). Elle est ouverte 2h30 par semaine grâce à des bénévoles.

L'objectif est de redynamiser ce lieu, qu'il ne soit pas seulement un lieu où emprunter un livre, mais aussi un espace de rencontre, de discussion, d'accès à la culture pour toutes les générations.

Pour mener à bien ce projet, plusieurs évolutions sont nécessaires. Tout d'abord, le matériel informatique est obsolète tout comme le logiciel actuellement utilisé. Celui-ci ne permet plus d'échange avec la BDF (Bibliothèque du Finistère) et ne bénéficie plus de mise à jour depuis de nombreuses années.

Plus globalement le tableau ci-dessous reprend les dépenses à prévoir :

POSTE BUDGETAIRE	BUDGET PREVISIONNEL
Budget acquisition ouvrages	1900.00 €
Aménagement	2000€
Logiciel, accès plateforme de gestion bibliothèque.	1611.60€ (abonnement 1 an inclus)
Abonnement/maintenance annuel	576.00€
Matériel informatique (douchette, ordi)	750.00€
Cartes abonnement	250.00€
Protection livres	329.87€

Abonnement presse	615.70€
TOTAL	8033.17 €

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal de valider la proposition de l'entreprise BGM, s'élevant à 1611.60€ pour la première année (cf. devis en annexe), pour la gestion du fond documentaire et des prêts d'ouvrages.

Décision :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le projet de redynamisation de la bibliothèque et les dépenses détaillées ci-dessus ;
- Valide le devis de l'entreprise BGM s'élevant à 1611.60 € pour la gestion du fond documentaire et des prêts.
- Autorise M. le Maire à signer les documents et engager les dépenses nécessaires à l'exécution du projet.

Le secrétaire de séance

Didier GOURRET



Le Maire

Olivier PORS

